

Intervention de Florence Migeon, du secteur de l'éducation à l'UNESCO

vendredi 18 juillet 2014

Dans le cadre de la Table ronde N° 1 : "Soutenir ce guide dans le cadre des politiques publiques : pour une transversalité des approches"

L'UNESCO remercie la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France pour leur accueil et l'Association Adéquations pour leur invitation pour le lancement du Guide « *Pour la mise en oeuvre de la Convention Internationale des droits de l'enfant à partir de l'approche de genre* ».

L'UNESCO a été très honorée d'être associée à l'élaboration de ce Guide. La Directrice générale de l'UNESCO, Madame Irina Bokova, a, depuis son entrée en fonction, fait de l'égalité entre les sexes l'une des deux priorités de notre organisation. L'approche de genre est de plus au centre de nos actions en faveur de l'éducation pour tous.

Cet outil revêt une grande importance pour plusieurs raisons. Tout d'abord c'est la première fois qu'un tel type d'outil est développé. De nombreux documents et outils font référence à la Convention internationale des droits de l'enfant mais jamais sous l'approche genre. Deuxièmement, ce guide représente un formidable outil pour aider à traduire les instruments normatifs en politiques et programmes.

Ce point est essentiel car nous nous savons que c'est bien là que résident les principaux défis. Comment s'assurer que les instruments normatifs signés et ratifiés par les Etats soient traduits en politiques et programmes qui garantissent effectivement les droits de chacune et chacun ?

Aujourd'hui encore, des millions de femmes se voient refuser leurs droits fondamentaux et n'ont pas accès à l'éducation, aux services de santé, au micro-crédit, à la justice et à l'emploi. La pauvreté a un visage féminin. Elles constituent 70% des 1,2 milliards de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour. On sait également que la pauvreté a un lien direct avec la scolarisation. Les enfants et jeunes des ménages les plus pauvres sont trois fois plus susceptibles d'être non scolarisés que les ménages les plus riches.

Dans le monde les femmes ne gagnent que 10 % du revenu total, possèdent moins de 2 % des terres et reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. L'égalité salariale n'existe dans aucun pays. Ainsi dans l'Union européenne, les femmes gagnent en moyenne 17 % de moins que les hommes). Sur les 40 millions de personnes réfugiées dans le monde à cause d'un conflit armé et de violations des droits humains, 75 % sont des femmes et des enfants. La violence touche en priorité les femmes : dans le monde une femme sur trois a été violée, battue ou victime de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie. Enfin, chaque année, 14 millions de filles sont victimes de mariage précoce.

Ces quelques données nous montrent l'étendue des inégalités, inégalités qui touchent en grande majorité les femmes.

Les droits sont interdépendants. Permettez-moi de m'attarder sur un droit dont dépend l'exercice de nombreux autres droits : le droit à l'éducation. Nous savons que l'éducation des filles et des femmes a une incidence extrêmement positive sur l'ensemble des indicateurs du développement. Les femmes qui possèdent au moins une éducation de base sont moins susceptibles d'être pauvres. Les mères instruites ont plus de chances d'avoir des enfants en bonne santé qui survivent. Un enfant dont la mère sait lire a 50

% de chances de plus de survivre au-delà de l'âge de cinq ans. On estime que si toutes les femmes des pays pauvres suivaient des études secondaires, la mortalité infantile serait réduite de moitié, ce qui sauverait la vie de 3 millions d'enfants.

L'éducation permet aussi de lutter contre les mariages d'enfants. Ces mariages concernent une fille sur huit en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest. Une fille sur sept donne naissance à un enfant dès l'âge de 17 ans. L'éducation peut donner la parole à ces filles et leur permettre de s'exprimer sur leurs choix de vie. Si toutes les filles bénéficiaient d'une éducation primaire, il y aurait une diminution de 14 % des mariages d'enfants, et que si toutes les filles suivaient des études secondaires, il y aurait une diminution de 64 % des filles soumises au mariage à un âge où elles devraient encore être à l'école.

Enfin et ce n'est pas le moins important, l'éducation va aider à l'autonomisation des femmes, c'est-à-dire aider à ce qu'elles accèdent à de meilleurs emplois, à ce qu'elles aient, des possibilités plus nombreuses de créer et de gérer des entreprises viables, qu'elles aient un accès accru à la terre, qu'elles puissent participer aux processus décisionnels.

L'égalité entre les sexes n'implique pas seulement qu'un nombre égal de garçons et de filles entrent à l'école et progressent dans leur scolarité. Il s'agit aussi de faire en sorte qu'ils et elles soient traités sur un pied d'égalité dans le cadre scolaire - en offrant à chaque élève un environnement sûr, sécurisant, propice à l'apprentissage - et qu'il et elles aient les mêmes chances de réussite scolaire.

Une situation inquiétante concerne les filles et les femmes les plus pauvres du globe. Si les tendances restent inchangées on estime qu'il faudra attendre 2086 pour que les filles pauvres accèdent à l'enseignement primaire. Et ce n'est qu'en 2111 que les filles issues des familles les plus pauvres d'Afrique attendront l'objectif de l'achèvement universel du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les jeunes femmes les plus pauvres vivant dans les pays en développement risquent de ne pas atteindre l'objectif de l'alphabétisme universel avant 2072.

Nous voyons donc que la route est encore longue. C'est pour cela qu'il est primordial de déconstruire les stéréotypes sexistes et de garantir, dès le plus jeune âge, une éducation égalitaire. Mais pour cela, les droits de chacune et chacun doivent être respectés. C'est là toute l'ambition de ce guide.

Je vous remercie de votre attention.